

<b>Numéro dans le SI local :</b>	
<b>Référence GESUP :</b>	
<b>Corps :</b>	Maître de conférences
<b>Article :</b>	29
<b>Chaire :</b>	Non
<b>Section 1 :</b>	34-Astronomie, astrophysique
<b>Section 2 :</b>	35-Structure et évolution de la Terre et des autres planètes
<b>Section 3 :</b>	61-Génie informatique, automatique et traitement du signal
<b>Profil :</b>	Sciences et ingénierie
<b>Job profile :</b>	Sciences and engineering
<b>Research fields EURAXESS :</b>	Engineering Biological sciences Astronomy
<b>Implantation du poste :</b>	0755890V - UNIVERSITE SORBONNE UNIVERSITE
<b>Localisation :</b>	Campus Pierre et Marie Curie
<b>Code postal de la localisation :</b>	75005
<b>Etat du poste :</b>	Vacant
<b>Adresse d'envoi du dossier :</b>	uniquement via galaxie  75006 - PARIS
<b>Contact administratif :</b> <b>N° de téléphone :</b> <b>N° de Fax :</b> <b>Email :</b>	Faculte des Sciences et Ingenierie gestionnaire rh 0033(0)144272766    0033(0)144273510 0000000000 SCIENCES-DRH-CONCOURS-EC@SORBONNE-UNIVERSITE.FR
<b>Date d'ouverture des candidatures :</b>	05/07/2024
<b>Date de fermeture des candidatures :</b>	23/08/2024, 16 heures 00, heure de Paris
<b>Date de prise de fonction :</b>	01/12/2024
<b>Mots-clés :</b>	
<b>Profil enseignement :</b> <b>Composante ou UFR :</b> <b>Référence UFR :</b>	
<b>Profil recherche :</b> <b>Laboratoire 1 :</b> <b>Laboratoire 2 :</b> <b>Laboratoire 3 :</b> <b>Laboratoire 4 :</b> <b>Laboratoire 5 :</b> <b>Application Galaxie</b>	UMR8112 (200212769A) - Laboratoire d'étude du rayonnement et de la matière en astrophysique et atmosphères UMR7619 (199712664H) - Milieux Environnementaux, Transferts et Interactions dans les hydrosystèmes et les Sols UMR7371 (199712668M) - Laboratoire d'Imagerie Biomédicale UMR3244 (200512532E) - UMR3244 - Dynamique de l'information génétique : bases fondamentales et cancer UMR7619 (199712664H) - Milieux Environnementaux, Transferts et Interactions dans les hydrosystèmes et les Sols OUI

Le poste sur lequel vous candidatez est susceptible d'être situé dans une "zone à régime restrictif" au sens de l'article R.413-5-1 du code pénal. Si tel est le cas, votre nomination et/ou votre affectation ne pourront intervenir qu'après autorisation d'accès délivrée par le chef d'établissement, conformément aux dispositions de l'article 20-4 du décret n°84-431 du 6 juin 1984.

Le profil détaillé se trouve en pages suivantes

**Fiche de poste pour le recrutement d'un maître de conférences ou  
d'une maîtresse de conférences dans le cadre d'un recrutement de  
de bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE)  
poste ouvert aux personnes en situation de handicap par la voie  
contractuelle**

Faculté des Sciences et Ingénierie	
<b>Composante :</b> l'une des six UFR de la Faculté de Sciences et ingénierie	<b>Localisation :</b> Campus Pierre et Marie Curie – Paris 5

Identification de l'emploi	
<b>Numéro de l'emploi :</b> Galaxie 643	<b>Section(s) CNU :</b> 34 – 35 – 61 - 64
<b>Nature de l'emploi :</b> Maître ou Maîtresse de conférences	
<b>Article de recrutement :</b> 29	
<b>Etat du poste :</b> <input checked="" type="checkbox"/> vacant	
Profil	
Sciences et ingénierie	
Titre et résumé du poste en anglais	
Sciences and engineering	
Euraxess Research Field	

Enseignement
<p><b>Filières de formation concernées</b></p> <p>Le poste est ouvert au sein de la Faculté des Sciences et ingénierie de Sorbonne Université qui couvre tous les champs de la connaissance en sciences et ingénierie. La Faculté s'attache autant à soutenir la recherche au cœur des disciplines qu'à favoriser les approches pluridisciplinaires pour répondre aux grands enjeux contemporains. Cet ancrage est adossé à des disciplines scientifiques fortes et de tradition prestigieuse qui sont soutenues par des communautés dynamiques au rayonnement international. Elles se répartissent au sein de six unités de formation et de recherche (UFR) : sciences de la vie ; chimie ; ingénierie ; mathématiques ; physique ; sciences de la terre, environnement et biodiversité. La personne recrutée interviendra dans les enseignements de l'UFR à laquelle elle sera rattachée, dans les thématiques fortes de ses départements de formation, en Licence et Master. Elle participera activement à la mise en œuvre de nouvelles méthodes pédagogiques et au développement de nouveaux enseignements interdisciplinaires et disciplinaires en sciences et ingénierie.</p> <p><b>Objectifs pédagogiques et besoin d'encadrement</b></p> <p>La personne recrutée s'impliquera dans la conception et l'animation d'enseignements, en appui sur la recherche, permettant l'acquisition et l'évaluation des connaissances et des compétences pour un public varié, dans une démarche de formation tout au long de la vie. Elle participera aux travaux de l'équipe pédagogique rassemblant les professionnels (intervenants, personnels de soutien) impliqués dans un programme/cursus.</p>

Recherche		
<p>L'activité de recherche se déroulera au sein d'un des laboratoires ou unités mixtes de recherche (UMR) attachés à l'une des UFR de la Faculté des sciences et ingénierie. Il est attendu de la personne recrutée qu'elle présente un projet de recherche qui s'intègre dans les thèmes de recherche du laboratoire d'accueil, ou qui vienne les compléter. Les recherches multidisciplinaires ou en lien avec d'autres UFR seront également appréciées. La personne recrutée devra également démontrer ses aptitudes à communiquer ses travaux de recherche au plus grand nombre à travers des opérations de diffusion scientifique.</p>		
Intitulé du laboratoire	Sigle (UMR, ...)	N°
l'un des 72 laboratoires de recherche de la FSI.		

Exposition aux risques professionnels et zone à régime restrictif
<p><b>Exposition aux risques professionnels :</b></p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Le cas échéant, en fonction de la structure d'affectation</p>

**ZRR :**

Vous êtes informé(e) que cet emploi est susceptible d'être situé dans une zone à régime restrictif au sens de l'article R. 413-5-1 du code pénal, et que vous ne pourrez pas être nommé(e) si vous n'êtes pas préalablement autorisé(e) à y accéder.

**Contacts****Recherche et enseignement :**

UFR d'ingénierie : [Régis Marchiano](#)  
UFR de mathématiques : [Sami Mustapha](#)  
UFR des sciences de la vie : [Sandrine Bétuing](#)  
UFR de chimie : [Souhir Boujday](#)  
UFR de physique : [Jérôme Tignon](#)  
UFR des sciences de la terre, environnement, biodiversité : [Aymeric Spiga](#)

**Consignes à respecter**

**L'enregistrement de votre candidature et le dépôt des pièces de votre dossier se font exclusivement sur l'application GALAXIE du 05/07/2024 à 10 heures (heure de Paris) au 23/08/2024 à 16 heures (heure de Paris), accessible à partir du lien ci-après :**

<https://galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/antares/can/astree/index.jsp>

**La procédure de candidature est entièrement dématérialisée – Aucun dossier papier ne sera accepté  
Aucune pièce complémentaire ne pourra être acceptée après la clôture du dépôt des dossiers de candidatures**

**Conditions exigées pour candidater**

**Ce concours est ouvert exclusivement au recrutement. Il n'est pas ouvert aux fonctionnaires titulaires.**

**Justifier de la qualité de bénéficiaire de l'obligation d'emploi ([Article L5212-13 du Code du travail](#)) :**

- travailleurs reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées mentionnée à l'article L. 146-9 du code de l'action sociale et des familles ;
- victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10 % et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire ;
- titulaires d'une pension d'invalidité attribuée au titre du régime général de sécurité sociale, de tout autre régime de protection sociale obligatoire ou au titre des dispositions régissant les agents publics à condition que l'invalidité des intéressés réduise au moins des deux tiers leur capacité de travail ou de gain ;
- bénéficiaires mentionnés à l'article L. 241-2 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre ;
- bénéficiaires mentionnés aux articles L. 241-3 et L. 241-4 du même code ;
- titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité attribuée dans les conditions définies par la loi n° 91-1389 du 31 décembre 1991 relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service ;
- titulaires de la carte "mobilité inclusion" portant la mention "invalidité" définie à l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles ;
- titulaires de l'allocation aux adultes handicapés.

**Diplôme :**

- Doctorat ou habilitation à diriger des recherches, doctorat d'État, doctorat de troisième cycle, diplôme de docteur ingénieur.

- Ou, pour les titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent : dispense de la possession du doctorat par le CNU.
- Ou, pour les candidats exerçant une fonction d'enseignant-chercheur, d'un niveau équivalent à celui de l'emploi à pourvoir, dans un établissement d'enseignement supérieur d'un État autre que la France, titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent : dispense de la possession du doctorat par le conseil académique ou, dans les établissements non dotés d'un conseil académique, le conseil scientifique ou l'organe en tenant lieu.

**- Qualification :**

Inscription sur la liste de qualification aux fonctions de maître de conférences ou de professeur des universités établie par le CNU (la validité de la qualification est appréciée à la date de clôture des inscriptions au concours).

Pour les personnes candidates exerçant, ou ayant cessé d'exercer depuis moins de 18 mois, une fonction d'enseignant-chercheur, d'un niveau équivalent à celui de l'emploi à pourvoir, dans un établissement d'enseignement supérieur d'un État autre que la France, une demande de dispense de qualification pourra être présentée au conseil académique en formation restreinte.

**Sorbonne Université, pour ce dispositif de recrutement de MCF BOE, fait appel au dispositif expérimental instauré par la loi de la programmation de la recherche qui permet de déroger à la nécessité d'une qualification des personnes candidates reconnues par le CNU afin d'élargir les viviers des candidats potentiels et de fluidifier l'accès aux corps.** Dans ce cas, préalablement à l'examen des candidatures, le comité de sélection, examinera les titres et travaux des personnes qui ne disposent pas d'une qualification reconnue par l'instance nationale, sur la base du rapport de deux spécialistes de la discipline concernée de niveau au moins équivalent à celui de l'emploi à pourvoir. En cas d'avis favorable du comité de sélection, il ajoute les dossiers ainsi qualifiés à ceux des personnes candidates disposant d'une qualification reconnue par l'instance nationale et à ceux des personnes dont la qualification reconnue par une instance nationale n'est pas requise. Il procède ensuite à l'examen de l'ensemble de ces candidatures.

#### Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature devra obligatoirement contenir les pièces ci-après, exigées par la réglementation en vigueur ([Arrêté du 6 février 2023](#) modifié relatif aux modalités générales des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours des maîtres de conférences, des professeurs des universités et des chaires de professeurs juniors, [notamment son article 12](#)), au format PDF :

- pièce d'identité avec photographie ;
- diplôme : doctorat, HDR, ou équivalent ;
- rapport de soutenance du diplôme produit ou, si le diplôme a été soutenu dans une université hors de France, une attestation de l'établissement certifiant qu'aucun rapport de soutenance n'a été établi. Si le diplôme a été soutenu dans une université française et que vous n'êtes plus en possession du rapport de soutenance, vous produirez une attestation sur l'honneur et une attestation de l'établissement certifiant de l'indisponibilité du document ;
- présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en mentionnant ceux que vous avez l'intention de présenter à l'audition ;
- exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et que vous avez l'intention de présenter à l'audition, sans excéder six documents ;
- document justifiant de la qualité de bénéficiaire de l'obligation d'emploi - document justifiant de la qualité de bénéficiaire de l'obligation d'emploi ([Article L5212-13 du Code du travail](#)) : document en cours de validité au moment de la signature du contrat (la validité doit concerner toute la période du contrat soit du 1<sup>er</sup> décembre 2024 au 30 novembre 2025) ;
- certificat médical délivré par un médecin généraliste agréé compétent en matière de handicap constatant que vous n'êtes atteint d'aucune maladie ou infirmité ou que les maladies ou infirmités constatées et qui doivent être indiquées à votre dossier médical ne sont pas incompatibles avec l'exercice des fonctions postulées.

**En cas de candidature :**

➔ au titre d'enseignant-chercheur exerçant une fonction d'un niveau équivalent à celui de l'emploi à pourvoir, dans un État autre que la France, et dispensé de l'inscription sur la liste de qualification : attestation récente délivrée par l'employeur actuel mentionnant le corps d'appartenance, la durée et le niveau des fonctions exercées ([comparaison des carrières des enseignants-chercheurs de pays étrangers](#)) ;

*Les documents administratifs en langue étrangère doivent être traduits en français.*

**Dérogations aux règles normales de déroulement des concours****- Aménagement d'épreuve**

Les personnes candidates, si elles sont sélectionnées pour la phase d'audition, qui souhaiteraient bénéficier d'un aménagement d'épreuve afin, notamment, d'adapter la durée et le fractionnement de l'épreuve à leurs moyens physiques ou de leur apporter les aides humaines et techniques, devront **en formuler la demande lors de leur dépôt de candidature.**

Elles devront **joindre un certificat médical daté de moins de 6 mois établi par un médecin agréé qui doit préciser la nature des aides et des aménagements nécessaires** au regard de la nature et de la durée des épreuves pour permettre à la personne candidate de composer dans des conditions compatibles avec sa situation.

Il convient de **prendre rendez-vous chez un médecin agréé par l'Agence régionale de Santé (ARS) de son département de domicile.** On trouve sur les sites de l'ARS de chaque département, la liste des médecins qui ont obtenu cet agrément.

Les aménagements sollicités sont mis en œuvre par l'administration sous réserve que les charges afférentes ne soient pas disproportionnées au regard des moyens, notamment matériels et humains, dont elle dispose.

**- Visioconférence**

Les personnes candidates, retenues par le comité de sélection pour la phase des auditions, peuvent à leur demande être entendues par visioconférence suivant les dispositions de l'arrêté du 17 novembre 2008 fixant les modalités de recours aux moyens de télécommunication pour le fonctionnement des comités de sélection et pris pour l'application de l'article 9-2 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences.

**Joindre une attestation de l'établissement concerné attestant que l'ensemble des conditions ci-dessous seront réunies le jour de l'audition.**

**La visioconférence doit se dérouler dans un des établissements suivants :** établissement relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ou du rectorat de l'académie la plus proche de leur domicile, dans un autre organisme de recherche ou d'enseignement supérieur à l'étranger ainsi que dans les missions diplomatiques et les postes consulaires de la France à l'étranger.

**La visioconférence ne peut être mise en place que si le système utilisé permet de garantir les conditions techniques suivantes :**

- débit continu des informations visuelles et sonores ;
- sécurité et confidentialité des données transmises ;
- fiabilité du matériel utilisé et du personnel technique intervenant pour la mise en place et le déroulement de l'épreuve ;
- authentification des personnes participant à l'épreuve (candidat ou candidate et membres du comité).

**Contact administratif**

En cas de difficulté, vous pouvez contacter le service qui traitera votre dossier du point de vue administratif, à l'adresse : [sciences-drh-concours-ec@sorbonne-universite.fr](mailto:sciences-drh-concours-ec@sorbonne-universite.fr)



Pour en savoir plus sur la campagne de recrutement des enseignants-chercheurs de Sorbonne Université, consulter le [site internet de Sorbonne Université - rubrique recrutement des enseignants-chercheurs – MCF BOE](#)